

Un guide de l'ordre public à l'usage des nouveaux arrivants dans le Cambridgeshire

Pour obtenir des secours d'urgence

En cas d'urgence, lorsqu'une vie est en danger ou si vous êtes le témoin d'un acte criminel, appelez le 999 ou le 112. L'opérateur vous demandera si vous avez besoin de la police, d'une ambulance ou des pompiers.

Ceux qui souhaitent contacter la police et ont des difficultés à parler ou à lire l'anglais peuvent demander un interprète. Les appels vers le 999 et le 112 sont gratuits à partir de n'importe quel téléphone.

En cas d'urgence, appelez toujours le:

Lorsqu'une vie est en danger, ou qu'un acte criminel grave est commis.

999 ou le 112

Pour les appels moins urgents, composez le:

Lorsqu'une intervention immédiate de la police n'est pas nécessaire, ou pour tout autre motif.

0845 456 456 4

Crimestoppers

Pour donner des informations de manière anonyme sur un acte criminel.



www.cambs.police.uk

Sur internet

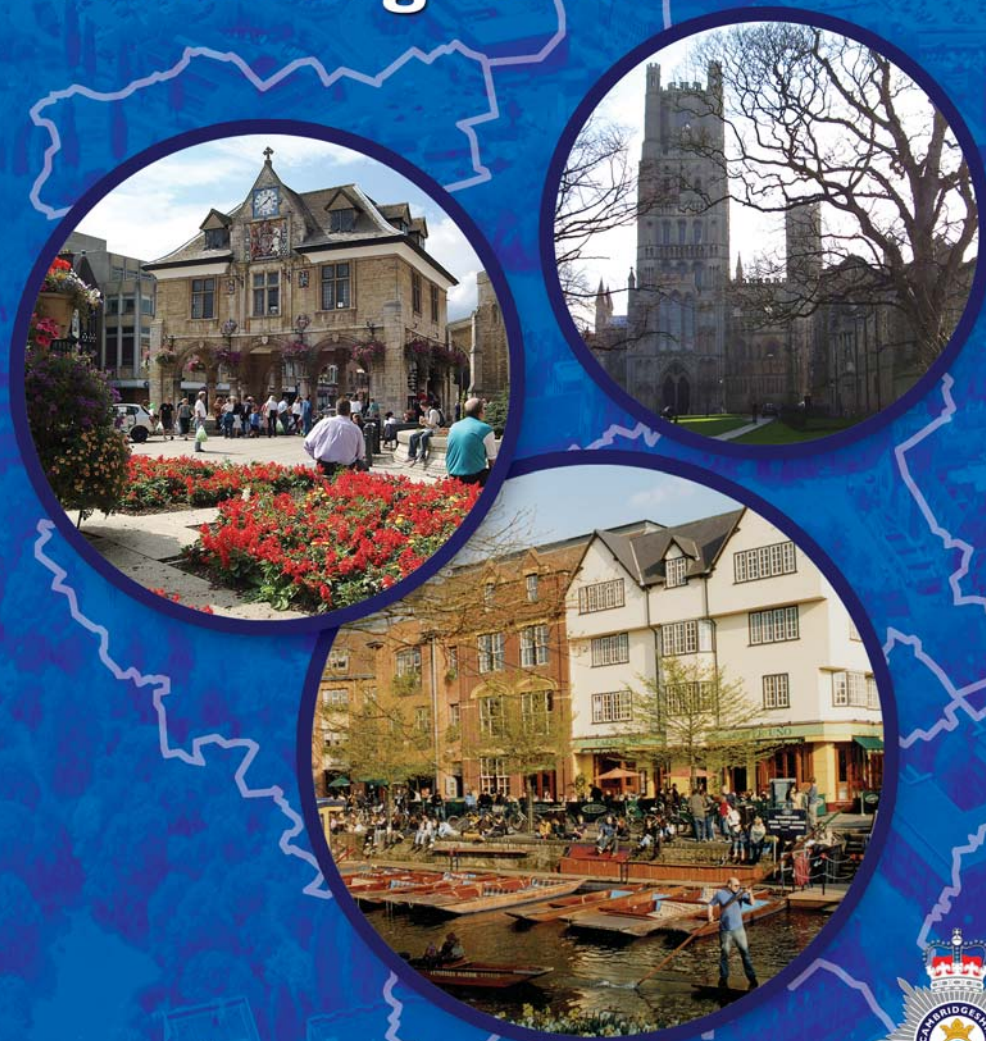
Visitez le site web de la Police du Cambridgeshire.



Cambridgeshire Criminal
Justice Board



Creating a safer
Cambridgeshire





Bienvenue dans le Cambridgeshire

Ce recueil contient des conseils et des informations concernant la vie et le travail dans le Cambridgeshire, des informations essentielles sur les lois, qui peuvent différer de celles de votre pays d'origine ou du pays dans lequel vous viviez auparavant, ainsi que des conseils pratiques pour votre sécurité. Nous espérons que ces informations contribueront à rendre votre séjour dans le Cambridgeshire plus confortable, plus agréable et plus sûr.



**Chief Constable
and CCJB Chair
Julie Spence**

Le rôle de la police

Il est possible que le rôle de la police en Grande-Bretagne soit différent de celui de la police de votre pays. La police britannique a pour mission de faire respecter et appliquer la loi, et de protéger le public. Les ressortissants étrangers ont les mêmes droits à sa protection que les Britanniques. La police est responsable de la sécurité publique et vous ne devez pas craindre de demander son aide.

En dehors de circonstances spéciales, les officiers de police britanniques ne portent pas d'armes à feu.

This guide has been produced by the Cambridgeshire Constabulary Corporate Communications department 2007 in partnership with the Cambridgeshire Criminal Justice Board.

For large print or other language versions of this guide, please contact Cambridgeshire Constabulary on 0845 456 456 4. This pack is also available in English, Polish, Portuguese, Russian, Latvian, Lithuanian, Bulgarian, Romanian, Kurdish (Sorani), Czech, Arabic, Farsi, Slovak, Urdu and French.

Cover photographs courtesy of Cambridgeshire County Council, Peterborough City Council and Cambridgeshire Constabulary.

Designed by Brookhill Design Studio Limited – 01438 722710

Cambridgeshire Criminal Justice Board

The local partnership of police, Victim Support & Witness Service, prosecution, courts, probation, youth offending services and prisons

Delivering Justice Together

www.cjsonline.gov.uk



Signaler les actes criminels

La Police du Cambridgeshire a la volonté d'offrir un service de qualité à toutes les personnes qui se rendent dans le Cambridgeshire, qui y vivent ou qui y travaillent.

Nous voulons créer une collectivité au sein de laquelle chacun de nous se sent en sécurité. Nous voulons comprendre pleinement vos inquiétudes et bien connaître le quartier où vous vivez, et vous demandons de signaler tous les incidents délictueux ou criminels dont vous êtes témoin, y compris les crimes qui semblent motivés par des préjugés à l'encontre de la victime pour des raisons de race, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, d'âge, de handicap, de sexe ou d'orientation sexuelle.

Ces informations sont extrêmement importantes et nous aideront à faire de votre quartier un endroit plus sûr.

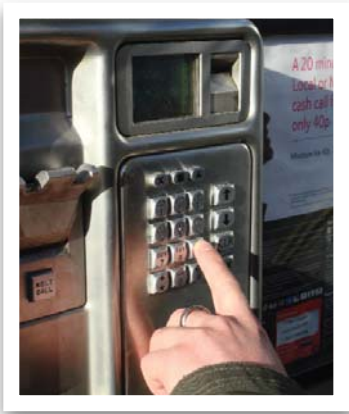
Pour signaler des crimes de manière anonyme, vous pouvez contacter Crimestoppers, qui est une organisation caritative indépendante.

Si vous êtes victime d'un incident ou d'un acte criminel motivé par votre appartenance ethnique, religieuse ou sexuelle, vous pouvez avoir recours au projet Open Out Scheme. Il s'agit d'un service indépendant qui vous permet de signaler ce genre de problème à une tierce partie plutôt que directement à la police. La police n'enquêtera pas sans votre autorisation.

Pour contacter Open Out, appelez un des numéros suivants :

Cambridge 01223 823552
Peterborough 01733 747474
Huntingdon 01480 428726

Vous pouvez signaler les actes criminels en ligne sur : www.report-it.org.uk



Comment contacter la police

Ceux qui souhaitent contacter la police et ont des difficultés à parler ou à lire l'anglais peuvent demander un interprète. Les appels vers le 999 et le 112 sont gratuits à partir de n'importe quel téléphone.

En cas d'urgence, appelez toujours le:

999 ou le 112

Lorsqu'une vie est en danger, ou qu'un acte criminel grave est commis.

Pour les appels moins urgents, composez le:

0845 456 456 4

Lorsqu'une intervention immédiate de la police n'est pas nécessaire, ou pour tout autre motif.

Crimestoppers

Pour donner des informations de manière anonyme sur un acte criminel.



Sur internet

Visitez le site web de la Police du Cambridgeshire.

www.cambs.police.uk

Pour obtenir des secours d'urgence

En cas d'urgence, lorsqu'une vie est en danger ou si vous êtes le témoin d'un acte criminel, appelez le 999 ou le 112. L'opérateur vous demandera si vous avez besoin de la police, d'une ambulance ou des pompiers.



Aide aux victimes et aux témoins

Victim Support (assistance aux victimes) est un organisme caritatif national indépendant, qui s'adresse aux personnes affectées par un acte criminel, ainsi qu'à celles qui ont été menacées, maltraitées ou agressées, pour leur offrir une assistance. Il propose aussi le Witness Service (assistance aux témoins), qui offre des conseils et une assistance aux témoins, et les aide dans leurs relations avec le tribunal.



Victim Support propose:

- des informations
- une assistance pratique
- un soutien psychologique

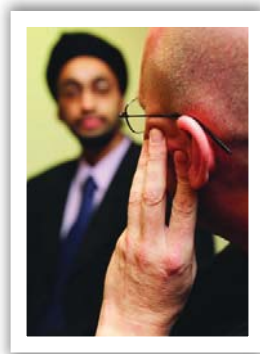
Ce service est gratuit, confidentiel et à la disposition de tous, même de ceux qui ne parlent pas l'anglais. Vous pouvez aussi l'appeler si la victime est un de vos amis ou un parent.

Appelez la Victim Supportline au
ou visitez son site web : www.victimsupport.org.uk

0845 30 30 900



Posed by models. All images courtesy of Victim Support.



Sécurité personnelle

- **Cambriolages:** ne laissez pas entrer les voleurs ! Fermez et verrouillez toutes vos portes et fenêtres lorsque vous sortez. Si vous sortez la nuit, envisagez de laisser une lumière allumée.
- **Véhicules:** ne laissez aucun objet apparent dans votre voiture. Mettez-les hors de vue et verrouillez votre véhicule.
- **Vols dans la rue:** gardez vos objets personnels, comme votre téléphone portable, hors de vue. Quand vous vous déplacez à pied, restez dans des rues fréquentées. Évitez les raccourcis, comme les ruelles ou les allées. Soyez vigilants lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur automatique de billets.
- **Vols à l'astuce:** Ne laissez pas d'étrangers entrer chez vous. Les visiteurs sérieux sont porteurs d'un moyen d'identification et ne verront aucun inconvénient à ce que vous appeliez quelqu'un pour vérifier leur identité avant de les laisser entrer.
- **Lutte contre le terrorisme:** Les collectivités peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme en fournissant des informations cruciales. Au moindre soupçon, vous pouvez passer un appel anonyme à la permanence anti-terrorisme, au 0800 789 321 ou, en cas d'urgence, appeler le 999 ou le 112.
- **Le crime en ligne:** savez-vous avec qui vos enfants sont en contact lorsqu'ils sont en ligne ? Augmentez leur protection et la vôtre en visitant le site de l'Internet Watch Foundation (organisme de régulation de l'internet) pour obtenir des informations : www.iwf.org.uk (en anglais uniquement)
- **Vols de vélos:** n'oubliez pas de poser un antivol sur votre vélo lorsque vous le laissez dans un endroit public. Renseignez-vous auprès de la police sur le marquage des vélos et prenez note du numéro du cadre.



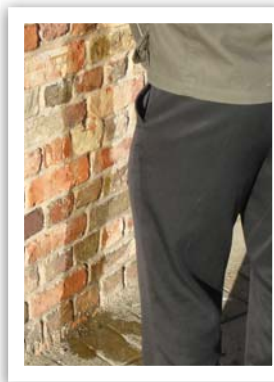
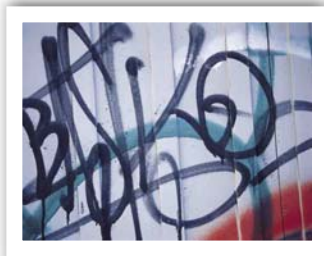


Comportement acceptable

Le rôle de la police est aussi de veiller à ce que les gens aient un comportement acceptable dans les lieux publics. Un comportement susceptible d'inquiéter ou d'effrayer une autre personne est inacceptable.

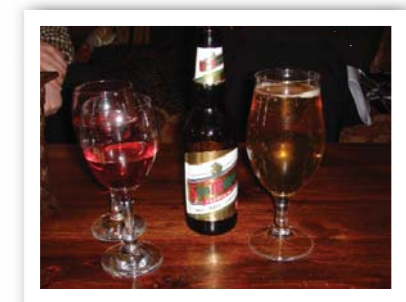
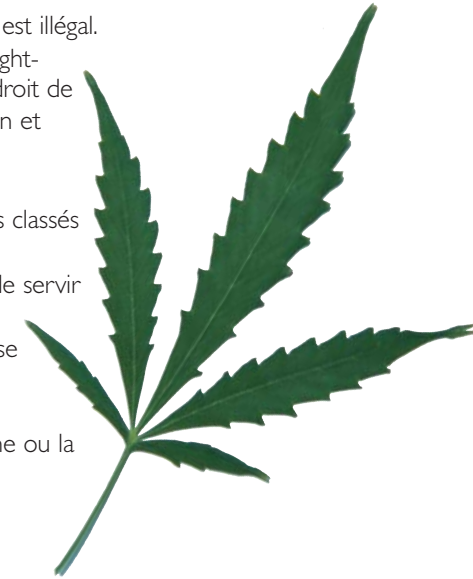
Voici quelques exemples de comportements inacceptables:

- Le fait de dévisager, de siffler, de crier ou de suivre une personne peut être perçu comme de l'intimidation
- La loi interdit d'avoir une attitude ou des paroles offensantes, menaçantes ou injurieuses
- La loi interdit toute forme d'agression
- La loi interdit de déposer des ordures sur la voie publique
- La loi interdit le vandalisme, comme par exemple faire des graffitis sur les murs d'une propriété
- Il est illégal de mendier
- Vous ne devez pas uriner ou cracher en public
- Vous ne devez pas toucher ou caresser des personnes sans leur permission
- Vous devez respecter l'espace personnel des autres
- Vous ne devez pas faire de commentaires de nature sexuelle ou injurieuse.



Alcool et drogues

- L'achat d'alcool par des mineurs de moins de 18 ans est illégal.
- Dans les débits de boisson (comme les pubs et les night-clubs), seules les personnes de 18 ans et plus ont le droit de consommer de l'alcool. La consommation de bière, vin et cidre est autorisée aux jeunes de 16 et 17 ans, en accompagnement d'un repas pris à table.
- Il est interdit de boire de l'alcool dans les lieux publics classés comme des « zones sans alcool ».
- Il est illégal pour le personnel d'un débit de boisson de servir de l'alcool à une personne en état d'ébriété.
- Vous risquez d'être arrêté si vous êtes en état d'ivresse publique manifeste.
- Il est illégal d'utiliser, de posséder ou de fournir des substances réglementées (comme le cannabis, l'héroïne ou la cocaïne).



Si vous enfreignez la loi, vous risquez d'être arrêté ou d'être condamné à une forte amende. Si vous êtes reconnu coupable, vous risquez l'expulsion de ce pays, ou même la prison.



Boire et conduire

Vous ne devez pas conduire après ingestion d'alcool ou de drogue – y compris certains médicaments sur ordonnance.

N'essayez pas de conduire, ni même de vous asseoir dans une voiture à la place du conducteur, après avoir consommé de l'alcool ou des substances illégales – même s'il s'agit d'un véhicule en stationnement.

En Grande-Bretagne, les pénalités s'appliquant à la conduite, ou tentative de conduite d'un véhicule alors que votre taux d'alcool dépasse la limite permise, sont très sévères. En cas de condamnation par un tribunal, votre permis de conduire vous sera retiré pour un minimum de 12 mois.

Vous risquez aussi:

- Une peine d'emprisonnement de 6 mois
- Une amende pouvant aller jusqu'à 5000 Livres Sterling
- La perte de votre emploi
- Une augmentation importante de vos primes d'assurance

La limite du taux d'alcool autorisé aux conducteurs est très basse (en Grande-Bretagne, la limite légale est fixée à 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang). Après avoir bu de l'alcool, il est très difficile de savoir si votre taux d'alcool dépasse la limite permise pour conduire, car ce taux dépend de nombreux facteurs, comme votre poids, sexe, âge, la quantité et le type d'alcool, etc.



La seule option vraiment sûre est de ne pas boire avant de prendre le volant. N'offrez jamais d'alcool à une personne qui conduit.

Pour de plus amples informations, visitez le site web du Ministère des transports (Department of Transport) consacré à la sécurité routière : www.thinkroadsafety.gov.uk (en anglais uniquement).

Vous auriez tort de penser que vous ne risquez pas d'être arrêté. Au Royaume-Uni, près de 100 000 conducteurs de véhicules sont condamnés chaque année pour avoir conduit avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite permise, dont plus de mille dans le Cambridgeshire





Conduire

Pour conduire en Grande-Bretagne en toute légalité :

Vous DEVEZ:

- Vérifier que votre véhicule est légalement en état de rouler sur les routes.
- Rouler sur le côté gauche de la route.
- Avant de conduire, vous devez être en possession des documents suivants:
 - Un permis de conduire valide au Royaume-Uni
 - Une couverture d'assurance valide pour chaque conducteur
 - Un certificat de contrôle technique (MOT – pour les véhicules qui ont plus de 3 ans) obtenu dans un garage agréé par le MOT (Ministry of Transport).
 - Une vignette (Tax disc). Les vignettes sont vendues dans les bureaux de poste et sur Internet – Pour en obtenir une, vous devrez vous munir de votre contrat d'assurance et de votre certificat MOT. Une vignette valide doit être apposée sur le pare-brise de chaque véhicule.



Si un officier de police vous demande ces documents, vous devez être en mesure de les produire aussitôt ou de les présenter à un poste de police dans les 7 jours suivant cette demande.

N'oubliez pas:

- Que tout véhicule acheté au Royaume-Uni doit être enregistré auprès de la DVLA (Driver and Vehicle Licensing Agency).
- Que la personne qui conduit doit être assurée pour conduire ce véhicule.
- De toujours mettre votre ceinture de sécurité. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire en permanence pour le conducteur et tous les passagers (y compris ceux des sièges arrière). Les enfants de moins de 12 ans ou qui mesurent moins de 1,35m doivent être assis sur un siège rehausseur.
- Qu'à l'approche d'un véhicule de secours (ambulance, voiture de pompiers ou de police) qui actionne son gyrophare ou sa sirène, vous devez lui faciliter le passage dès que cela est possible sans prendre de risque.
- Qu'il est INTERDIT de conduire en téléphonant avec un téléphone portable tenu en main.



Pour de plus amples informations, visitez www.dvla.gov.uk (en anglais uniquement) ou appelez le 0870 240 0010.

Les règles du code de la route sont rigoureusement appliquées et les infractions sont souvent punies d'amendes très lourdes ou de retrait du permis de conduire.



Limitations de vitesse

Le conducteur doit rester attentif et respecter les limitations de vitesse. Sur certaines routes, les limitations de vitesse sont réduites pour les camions et camionnettes.

KNOW YOUR LIMITS!
www.cambssafetycameras.co.uk

It's your responsibility to drive within the law according to the type of vehicle you're in!

Cambridgeshire Safety Camera Partnership

	Built-up areas	Single carriageway	Dual carriageway	Motorway
	30	60	70	70
	30	50	60	60
	30	50	60	70
	30	50	60	70
	30	40	50	60

Cars & motorcycles
(including car derived vans up to 2 tonnes maximum laden weight)

Cars towing caravans or trailers
(including car derived vans & motorcycles)

Buses & coaches
(not exceeding 12m in overall length)

Goods vehicles
(not exceeding 7.5 tonnes maximum laden weight)

Goods vehicles
(exceeding 7.5 tonnes maximum laden weight)

60 if articulated or towing a trailer

Renseignements utiles

- En cas d'accident, vous devez vous arrêter et donner votre nom, votre adresse et les coordonnées de votre compagnie d'assurance aux autres conducteurs impliqués dans l'accident ou aux personnes qui agissent en leur nom.
- S'il y a des blessés, vous devez appeler la police.
- Si une voiture de police vous fait signe de vous arrêter par des appels de phare et des signaux lumineux, rangez-vous sur le bas-côté dès que cela est possible sans gêner la circulation.
- Votre klaxon sert UNIQUEMENT à AVERTIR les autres conducteurs ou les piétons, tout en roulant.

Le non-respect de ces instructions peut vous valoir une amende, ou des poursuites judiciaires et même la prison.

Déplacements à bicyclette

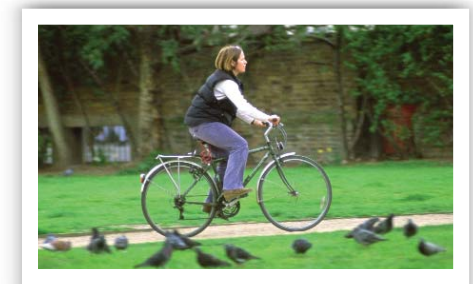
Pour circuler à vélo dans le Cambridgeshire, en toute sécurité et légalité

Vous DEVEZ:

- Avoir un vélo en bon état, avec de bons freins
- Être équipé de lumières avant et arrière, si vous vous déplacez de nuit.

Vous NE DEVEZ PAS :

- Surcharger votre vélo
- Faire du vélo sous l'influence de l'alcool ou de substances illégales
- Faire du vélo sur les autoroutes
- Transporter un passager, à moins d'avoir un vélo prévu à cet effet.
- Faire du vélo sur les voies piétonnières, sauf si elles sont marquées comme pistes cyclables.





Violence domestique

La violence domestique se caractérise par un comportement menaçant, abusif ou violent (sur le plan physique, psychologique, émotionnel ou financier) entre adultes qui sont ou ont été des partenaires intimes, ou des membres d'une même famille.



La violence domestique peut survenir dans n'importe quelle relation – familiale, conjugale, lors d'une cohabitation ou simplement d'une sortie à deux. Elle sévit partout, indépendamment du sexe, de l'orientation sexuelle, de la profession, de l'âge, de la nationalité, de l'origine ethnique, du handicap, de la classe sociale ou du niveau de vie. Il n'y a pas de victime type de la violence domestique.

Les femmes ne sont pas les seules victimes de la violence domestique. Les hommes et les enfants la subissent aussi.

Le fait de signaler un incident à la police lui permet d'agir positivement et d'arrêter les gens soupçonnés d'avoir commis un délit. La police peut vous protéger, vous et votre famille, pour vous éviter d'avoir à supporter de nouveaux actes de violence et pourra vous mettre en contact avec des agences spécialisées qui vous aideront à avoir une vie normale, sans violence, ni mauvais traitements.

Si vous vivez avec un partenaire violent, vous pouvez obtenir de l'aide auprès de :

Women's Aid en appelant le 0808 2000 247 (24h/24) ou en visitant le site www.womensaid.org.uk pour de plus amples informations.

Victim support en appelant le 0845 30 30 900. Cette agence offre des conseils et une assistance aux hommes, femmes et enfants victimes de violence domestique. Vous pouvez consulter son site web à l'adresse : www.victimsupport.org.uk

Domestic Violence Advocacy Services sont des services indépendants qui offrent de l'aide et des informations, et peuvent être contactés aux numéros suivants :

Cambridge 01 223 823354

Mariages forcés

Un mariage forcé est un mariage dans lequel les gens sont mariés contre leur gré. Un mariage ne doit avoir lieu qu'avec le consentement, donné de plein gré, des deux parties.

Le Service du mariage forcé [Forced Marriage Unit] du Ministère britannique des affaires étrangères [Foreign and Commonwealth Office] est le seul à offrir des conseils confidentiels et une assistance aux personnes qui risquent de se trouver mariées de force. Son numéro de téléphone est le : 020 7008 0151.



Image supplied courtesy of the Forced Marriage Unit, Foreign and Commonwealth Office.



Armes

- À moins d'avoir un permis ou une raison légale, il est contraire à la loi d'avoir en votre possession des couteaux, aérosols de gaz d'autodéfense ou armes de toutes natures, dans un lieu public – même pour votre propre protection.
- Il est illégal de posséder une arme à feu sans permis (même pour votre propre protection).



Délits de nature sexuelle

- Il est illégal d'avoir un contact sexuel avec un mineur de moins de 16 ans.
- Il est illégal d'avoir en sa possession des images pornographiques de mineurs de moins de 16 ans.
- Il est illégal de prendre part à des activités sexuelles avec une personne ou d'avoir un comportement sexuel envers une personne, sans son consentement. N'oubliez pas que NON veut dire NON.
- Le viol est un crime punissable d'emprisonnement à vie. L'acte sexuel non consenti, au sein du mariage, est un viol.
- Le proxénétisme est illégal.
- L'introduction clandestine d'êtres humains au Royaume Uni, à des fins d'exploitation sexuelle, est illégale.

Vol

Les magasins, pour la plupart, emploient des agents de sécurité et sont équipés de caméra de télévision en circuit fermé. Les personnes prises en flagrant délit de vol risquent des poursuites et une amende, ou même la prison.

N'oubliez pas – si vous enfreignez la loi, vous risquez d'être arrêté ou d'être condamné à une forte amende. Si vous êtes reconnu coupable, vous risquez l'expulsion de ce pays, ou même la prison.

En cas d'arrestation

Si vous êtes arrêté ou accusé d'un crime, vous avez le droit à l'assistance juridique gratuite d'un avocat au poste de police. Un interprète est fourni aux personnes qui éprouvent des difficultés à parler ou à lire l'anglais.

Si vous êtes reconnu coupable de certains délits criminels graves, le tribunal pourra ordonner votre expulsion de ce pays.

Le droit de 'Stop and Search'

Le droit d'arrestation et de fouille (stop and search) aide la police à découvrir les criminels et à rendre votre collectivité plus sûre. Un officier de police qui vous arrête pour vous fouiller, fouiller vos vêtements et les objets que vous transportez exerce ce droit d'arrestation et de fouille. Pour de plus amples informations, visitez www.apa.police.uk.

Déposer une plainte

Pour déposer une plainte contre la police, appelez-nous au 0845 456 456 4 ou visitez notre site web www.cambs.police.uk. Vous pouvez aussi déposer une plainte en personne au bureau des renseignements de n'importe quel poste de police. Toutes les plaintes sont enregistrées et prises au sérieux.

Vous pouvez aussi déposer une plainte en vous adressant à la Commission indépendante des plaintes contre la police (Independent Police Complaints Commission), par téléphone au 08453 002 002 (prix d'un appel local), par le biais de son site web: www.ipcc.gov.uk ou par email adressé à: enquiries@ipcc.gsi.gov.uk